



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 22/03/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — ~~BENOIT AURICES~~ — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ — ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ — ~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — ~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. AURICES - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

M. DECUPPER AYANT DONNE POUVOIR A MME THÉPAUT

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Madame Charlène CAZAU a été élue secrétaire,

OBJET
Maison de santé :
acquisition de
terrain

La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle nécessite l'acquisition par la collectivité des parcelles cadastrées section E n° 947 et 948 appartenant à la SCI GASTAGEN représentée par Monsieur Alain GASTOU domicilié 20 rue des Ecoles à Colayrac-Saint Cirq. Ces parcelles, d'une contenance respective de 3895 m² et de 75 m² permettent une meilleure insertion du bâtiment et de ses VRD au site ainsi que la création d'un jardin paysager connecté à l'avenue de la Libération face au futur belvédère sur la Garonne, jardin comprenant une liaison douce (piéton, vélo) pour accéder à la M.S.P depuis la RD 813.

Ces parcelles sont situées en zones UA et UC du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et en zones marron et rouge trame 4 du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Leur constructibilité est strictement limité à un équipement lié à un service public à l'exclusion de tout logement et autres locaux d'activités.

Considérant ces éléments, un accord a été trouvé avec les propriétaires pour l'acquisition de ces parcelles au prix global de 35 000 euros (soit environ 8,82 le m²).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) l'acquisition des parcelles cadastrées section E n° 947 (3895 m²) et section E n° 948 (75 m²) pour une contenance totale de 3970 m², propriétés de la SCI GASTAGEN, représentée par Monsieur Alain GASTOU, domicilié 20 rue des Ecoles à Colayrac-Saint Cirq.

2°) d'accepter le prix de 35 000 euros HT net vendeur, les frais et charges d'établissement de l'acte authentique étant à la charge de la collectivité.

3°) de désigner Maître Lapôtre-Rouzade, Notaire à Agen, pour la rédaction de l'acte authentique et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.

4°) d'inscrire les crédits correspondants au budget 2023 (opération n° 109 – chapitre 21).

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 3 avril 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

La secrétaire de séance
Charlène CAZAU

